

## Administration décentralisée/Conseils locaux

### Les bureaux bientôt installés ?



Photo : Adjat Ntoutoume/ L'Union

Quand les nouveaux maires Léandre Nzue (Libreville)...



Photo : Arifide Moussavou

...Gabriel Tchango (Port-Gentil)...



Photo : Brice Bandoma/ L'Union

...Joachim Lekogho (Franceville) et leurs collègues des capitales provinciales, seront-ils aussi installés...



Photo : F. M. Mombo

...par le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha ?

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

Depuis plusieurs semaines, beaucoup s'interrogent et spéculent sur la date à laquelle les nouveaux maires et présidents des assemblées départementales prendront officiellement leurs fonctions.

LE mandat des anciens bureaux des conseils

municipaux, d'arrondissements et départementaux est arrivé à son terme. C'est pour cette raison que des élections avaient été organisées en février dernier pour la mise en place des nouvelles équipes municipales et départementales. Sauf que, depuis l'issue de cette échéance électorale, les résultats jusque-

là, n'avaient pas encore été proclamés. Une étape désormais indispensable, mais que nombre de Gabonais ignoraient. D'où, l'impatience de certains quant à l'installation de ces bureaux. Finalement, l'instance chargée d'officialiser les résultats, le Conseil d'Etat a livré son verdict mardi dernier, au terme

d'un contentieux dont il a été saisi. Si l'on s'en tient à cela, la cartographie générale de ces élections locales indique que, le Parti démocratique gabonais (PDG), a raflé le plus grand nombre de conseils locaux. Il ne serait pas prétentieux de reconnaître que ce scrutin a bien souri au parti au pouvoir qui va désor-

mais exercer une véritable hégémonie dans la gestion et le fonctionnement des principales localités du Gabon, leurs arrondissements et les conseils départementaux. D'autres villes sont tombées dans l'escarcelle des autres formations politiques telles que Les Démocrates (LD) et Rassemblement héritage et modernité (RHM). On a également noté que les élections sont à reprendre dans certains départements comme l'Okano (Woleu-Ntem) ou la Louetsi-Bibaka (Ngounié) où, en raison des désaccords apparus entre les candidats aux postes à pourvoir au conseil départemental, le scrutin n'a pu se dérouler. Dès lors, à quand l'installation des différents bureaux locaux ? Comment se déroulera-t-elle ? Habituellement, c'est le

ministre en charge de l'Intérieur qui procède à la mise en place des maires des chefs-lieux de province tandis que, les gouverneurs quant à eux, installent les maires des chefs-lieux des départements et les présidents des conseils départementaux. Cette pratique s'appliquera-t-elle encore cette fois ? La question se pose au regard des difficultés financières auxquelles fait face le pays en ce moment. Dans tous les cas, il est plus qu'urgent que les maires qui viennent d'être proclamés élus prennent leurs fonctions. Cela leur permettra de mettre en pratique leurs programmes respectifs. Tout comme leurs mairies et autres assemblées départementales pourront ainsi reprendre leur fonctionnement normal.

## Grand angle

### Quels programmes avec quels moyens ?

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

Les nouveaux membres des bureaux locaux qui viennent d'être confirmés par le Conseil d'Etat devraient décliner, sans doute lors des premières sessions, les grandes lignes autour desquelles vont porter leurs actions. La question est de savoir si, compte tenu de la non-application de la loi sur la décentralisation, ils auront les ressources nécessaires pour concrétiser leurs politiques. Certains comptent sur le Fonds d'initiative départementale (Fid). Suffira-t-il pour régler les problèmes connus par les collectivités locales ?

LES résultats des élections des membres des bureaux des conseils municipaux, départementaux et d'arrondissements connus, c'est désormais leurs installations qui sont attendues. Parce qu'elles sont synonymes de leur prise de fonctions. D'aucuns estiment que cela devrait intervenir très prochainement afin de permettre aux collectivités locales de reprendre leur fonctionnement normal. Sont également attendus, les programmes des nouveaux promus. Sur la question des programmes justement, nombreux, surtout au niveau du Parti démocratique gabonais (PDG) qui va gérer la majorité des conseils locaux, avaient déjà fait savoir qu'ils s'appuieront essentiellement sur les grands axes du projet de société de leur champion, le président Ali Bongo On-

dimba. Toutefois, ils devront l'adapter aux spécificités de leurs circonscriptions respectives. Dans tous les cas, les uns et les autres devront décliner les principales lignes des actions qu'ils entendent mener au profit de leurs localités. Le plus souvent, cet exercice intervient lors des installations des maires et des présidents des conseils départementaux. Parfois, les nouveaux promus attendent les premières sessions (ordinaires ou extraordinaires) pour rendre publiques leurs feuilles de route. La question qui s'est toujours posée aux administrations décentralisées est celle des moyens. Les uns et les autres déplorant la non effectivité, en tout cas sur bien des aspects, de la loi sur la décentralisation. Ce qui, selon nombre d'élus locaux, réduit considérablement la marge de manœuvre des collectivités locales quant à la concrétisation de certains projets. Face à cette difficulté, nombre de maires et de présidents des conseils départementaux disent compter sur le Fonds d'initiative départementale (Fid), une mesure prise par le président Ali Bongo Ondimba pour permettre un "développement harmonieux, équitable et réparti de notre pays". Et il était prévu qu'une enveloppe d'un milliard de francs soit affectée à chaque département à cet effet. Le Fid peut susciter beaucoup d'espoir. Toutefois, il ne peut pas garantir le financement de tous les programmes des conseils locaux. Cela dans la mesure où, non seule-

ment les procédures pour la déblocage de cet argent sont un peu complexes, mais aussi parce que le Fid ne prend pas en compte tous les projets. Ils ne considèrent que les "projets structurants sélectionnés par un comité de pilotage présidé par le gouverneur de province. Lequel se chargera de les transmettre au ministre de l'Intérieur qui, par la suite, les fera parvenir au chef de l'Etat et au Premier ministre. A charge par la suite aux deux têtes de l'Exécutif d'examiner la pertinence des projets proposés avant de décider d'un éventuel décaissement". En plus de cela, il faudra également tenir compte des contraintes budgétaires... C'est donc dire que, même si l'initiative du Fid s'avère louable, d'aucuns s'accordent pour dire qu'elle ne peut suffire, à elle seule, pour résoudre les difficultés auxquelles font face les collectivités locales. D'où, à nouveau la nécessité d'appliquer intégralement la loi sur la décentralisation. Sur cette question, reconnaissons, avec la présidente du Sénat, que "l'enjeu demain pour nos collectivités locales et notre pays, est de construire la décentralisation qui peine à prendre forme." Et Lucie Milebou Aubusson Mboussou de poursuivre : "Comment rendre attractives et gouvernables nos collectivités, s'il ne leur est pas accordé une réelle autonomie, tout en déployant des instruments d'accompagnement et de contrôle ? Il ne s'agit pas seulement de leur transférer des compétences ; il s'agit aussi de libérer la gouvernance locale".

Conseil d'Etat

---

**CONSEIL D'ETAT**

ERRATUM

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION  
DES MEMBRES DES BUREAUX DES CONSEILS  
MUNICIPAUX, DÉPARTEMENTAUX ET  
D'ARRONDISSEMENTS DES 3, 4 ET 6 FÉVRIER 2019

**PROVINCE DE LA NYANGA**  
**COMMUNE DE TCHIBANGA**

ELECTION DU MAIRE

Inscrits : 33	Votants : 33	Bulletins blancs ou nuls : 1	Suffrages exprimés : 32
Candidat		Parti ou coalition	Voix obtenues Pourcentage
YEMBIT YEMBIT Jean Charles		PDG	32 100 %
<b>EST ÉLU</b>			
YEMBIT YEMBIT Jean Charles		PDG	32 100 %